U. FSU

mardi 2 décembre 2008

Élections à la commission administrative paritaire des **PEGC**

SNUipp

snes fsu

SNEP

déterminés et unitaires

POUR

Construire un collège dans lequel tous les élèves peuvent réussir

- renforcer les moyens au collège et ainsi préparer efficacement les élèves à poursuivre leurs études
- prévenir l'échec de manière précoce afin qu'aucun élève ne sorte du système éducatif sans qualification.

Socle commun, suppression de la carte scolaire, dynamitage de la carte des ZEP, éviction précoce du collège, diminution de l'offre de formation, vont à l'encontre de ces objectifs.

Revaloriser la carrière des PEGC : tous doivent accéder à la classe exceptionnelle et à ses indices terminaux avant leur départ à la retraite

- fonder le déroulement de carrière sur l'égalité de traitement et non sur l'individualisation et le mérite
- améliorer les fins de carrière et rétablir la Cessation Progressive d'Activité selon des modalités antérieures à la loi Fillon sur les retraites. Mettre en place des modalités de départ anticipé (type CFA) qui prennent en compte la pénibilité de notre métier

Défendre l'emploi, la protection sociale et les retraites :

- développer les services publics
- revaloriser le pouvoir d'achat du point d'indice et reconstruire la grille de la fonction publique
- garantir à 60 ans et avec 37,5 annuités le niveau de pension de 75% du salaire des 6 derniers mois d'activité

VOTER POUR LA LISTE SNUipp, SNES, SNEP, SYNDICATS DE LA FSU

c'est se donner des élus compétents et actifs, à l'écoute des préoccupations des collègues, agissant en toute indépendance et en toute transparence, contre l'autoritarisme, pour la défense des personnels et du service public. C'est choisir la F.S.U., première fédération de l'enseignement et de la fonction publique d'état, un syndicalisme unitaire, solidaire, ouvert aux forces sociales et associatives.

carrière des PEGC

En 2001-2002 le SNUipp, le SNES et le SNEP ont obtenu la réouverture du dossier PEGC pour offrir véritablement des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés. Nos multiples interventions, depuis, auprès des rectorats, des parlementaires et du ministère, ont contraint ce dernier à mobiliser de nouveaux moyens budgétaires et donc permis une augmentation significative des contingents de promotions de grade.
L'extinction de la classe normale a été ainsi actée, l'accès de tous à la hors classe et l'élargissement de la classe exceptionnelle ont été acquis. Pour autant, l'accès à la classe exceptionnelle reste beaucoup trop tardif ; l'obtention du 4ème échelon demeure très difficile, celui du 5ème quasiment impossible.

Depuis 2007, les règles d'accès à la classe exceptionnelle diffèrent d'une académie à une autre. On retrouve là les orientations négatives introduites en 2005 pour l'accès à la hors classe des certifiés, professeurs d'EPS et PLP. La disparition d'un barème national construit essentiellement par rapport à l'ancienneté de carrière et son remplacement par des barèmes académiques fondés sur le mérite permettent à l'administration de soumettre les promotions aux avis des hiérarchies locales, de remettre en cause la possibilité pour chaque PEGC d'accéder à la classe exceptionnelle et donc d'exclure des centaines de collègues d'une fin de carrière légitime.

Le SNUipp, le SNES et le SNEP, poursuivront leurs interventions, l'objectif étant que tous les PEGC accèdent à la classe exceptionnelle et son indice terminal 783 avant leur départ à la retraite.

A cette fin, plusieurs mesures doivent être conjuguées :

- **Augmentation conséquente du nombre de promotions à la classe exceptionnelle,** ce qui permettrait de réduire la durée d'attente dans le 6ème échelon de la hors classe.
- **Réduction de 5 à 4 du nombre d'échelons de la classe exceptionnelle**, par la suppression du 2ème.
- **Réduction à 3 ans des durées de passage des échelons** de la classe exceptionnelle.
- **Retour à un barème national** d'accès privilégiant l'ancienneté de carrière.

Le droit à mutation doit être sauvegardé.

Le mouvement inter académique des PEGC doit s'exercer sur l'ensemble des académies.

Aujourd'hui, suppressions massives de postes et déconcentration accrue constituent des freins aux aspirations à la mobilité de tous.

nos propositions pour le collège

Nous voulons un collège de la réussite pour tous qui accorde une large place à l'acquisition d'une culture commune et la prise en compte des élèves en difficulté.

Pour permettre à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages scolaires, il convient de :

- **Garantir des horaires disciplinaires nationaux** suffisants qui permettent le travail en groupe, des pratiques pédagogiques diversifiées et l'apprentissage du travail documentaire.
- **Alléger les effectifs** (24 maximum, 20 en ZEP).
- **Renforcer les dispositifs d'aide en 6ème** et les installer à tous les niveaux du collège, sans réduire les horaires d'enseignement actuels.
- **Maintenir le principe d'une carte scolaire**, améliorée.
- **Relancer une vraie politique d'éducation prioritaire**.
- **Inclure un temps de concertation** dans le service des enseignants.
- **Offrir les moyens de suivre en équipe pluri-professionnelle** les élèves les plus en difficulté afin de permettre une prise en charge globale des difficultés scolaires, sociales et éducatives.

VOTEZ et FAITES VOTER POUR LA LISTE

SNUipp — snes fsu — SNEP — U. FSU